

COMMUNE DE CHAMPAGNEY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2018 A 20 H 00

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Absent : M Patrick EMERY

Excusée : Mme Delphine SOITTOUX

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 NOVEMBRE 2018

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier procès-verbal. Le conseil municipal, par 7 voix pour et 1 contre, adopte avec les remarques de M KOREIBA le procès-verbal du 09 novembre 2018.

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

Après présentation et explication par le maire du règlement, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le règlement du cimetière de Champagney. Ce règlement est visible aux heures de secrétariat de la mairie.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur des sommes proposées par le trésor public.

ASSIETTE ET DESIGNATION DES COUPES 2019

Sur proposition de l'O.N.F, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la présentation de l'assiette des coupes 2019 et la dévolution et la destination des produits des coupes des parcelles 3 af, 26, 46 et 64 telles que présentées par l'ONF.

DECISION MODIFICATIVE N° 02 BUDGET COMMUNAL

Le conseil décide à l'unanimité la modification budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement : Compte 2151 : + 10 000 € et compte 2316 : - 10 000 €.

DECISION MODIFICATIVE N° 04 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil décide à l'unanimité la modification budgétaire suivante :

Fonctionnement : Dépenses article 6541 : + 500 € - Recettes Article 706121 : + 500 €

QUESTIONS DIVERSES

- VŒUX DU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX : les vœux du maire et de son conseil municipal auront lieu le samedi 5 janvier 2019 à 17h à la salle de la mairie.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h 30.